

La morphologie du rêve : étude textuelle du récit de rêve dans le cadre de la modernité littéraire



Auteur : YANG Cheng

Directeur : DU Qinggang

Année : 2014

Type : Thèse de doctorat

Université : Université de Wuhan

Discipline : littérature française

Mots-clés : récit de rêve, romans français depuis le 19ème siècle, modernité littéraire, structure narrative, visualité du texte littéraire, imaginaire et sens

Résumé

L'expérience de rêve est depuis l'antiquité une source importante de l'imaginaire littéraire. Les écrivains de toute époque n'ont jamais cessé de puiser l'inspiration à cette existence nocturne au delà de l'esprit vigile de l'homme. Mais l'écriture de rêve ne peut pas être équivalente de la représentation fidèle du monde rêvé. Si le rêve réellement rêvé est un processus psychique très particulier, qui est indépendant de la conscience du rêveur, et dont la substance est impossible à saisir, rapporter un rêve est par contre un processus linguistique qui ne peut que simuler les effets du rêve en formulant une narrative dans le texte. Sartre affirme que « tout rêve se donne à nous comme une histoire. » Ainsi, notre perspective pose sur le repérage et la définition d'une situation narrative particulière, celle du récit de rêve dans la littérature moderne.

Les méthodes de l'analyse textuelle que nous adoptons nous font envisager des problèmes littéraires fondamentaux : la cohérence du style et l'intégrité de l'auteur. Nous concentrons, pour ce point, la majorité de notre effort sur l'analyse des textes tirés des œuvres de deux écrivains français : Marcel Proust et Julien Green. La raison de ce choix est double : premièrement, la quantité des textes en question chez ces deux écrivains, qui correspondent parfaitement à notre définition du récit de rêve, est tout simplement la plus élevée. La fréquence et la portée de ces passages nous permettent de tenir compte au maximum de l'activité d'une force esthétique, doublée d'une forme, cohérente et personnelle. Deuxièmement,

l'apparition plus fréquente de l'expérience onirique chez ces deux écrivains par rapport aux autres n'est pas une coïncidence. Nous pouvons facilement percevoir, chez les deux auteurs, le fonctionnement des éléments réalistes confondus aux éléments psychiques. Et leur mode de narration pseudo-autobiographique a pour vocation de faire découvrir une réalité ailleurs. Le récit de rêve leur fournit un discours mis en abyme où ces deux semblables tentent en permanence d'explorer une vérité intérieure. Nous incluons également dans notre corpus les récits fantastiques chez les écrivains comme Pierre Jean Jouve et Joris-Karl Huysman dont l'écriture onirique est marquée par l'abondance des images fort symboliques. Cela nous aide à établir le lien entre l'image et le sens du rêve romanesque, rêve considéré comme issu de l'imagination créatrice de l'écrivain. En fin du compte, à la lecture des récits de rêve littéraire, au lieu de rêver réellement, nous partons à la quête des sens de rêve, de ce que l'écrivain prétend de faire voir par la vision du personnage rêveur.

La thèse se divise en trois parties. La première partie de la thèse est une étape de définition. Elle se base sur la synthèse des études précédente sur le même sujet. Nous tenons d'abord à distinguer le rêve rapporté du rêve réellement rêvé, et à identifier le rapport du rêve dans l'objectif de la création littéraire. De cette manière, nous pouvons préciser l'objet unique de cette étude, qui est le discours onirique en tant que moyen de formation du connaître. La nature du rêve dans des œuvres fictives nous amène à explorer le rapport entre le conscient et l'inconscient dans le texte. Ce rapport doit être évalué sous les deux aspects de la perception littéraire : l'intention de l'auteur et la réception du lecteur. En relevant et en comparant les productions de rêve dans des formes d'art différentes, nous cherchons à légitimer les avantages de la langue verbale pour représenter les expériences oniriques. Nous penchons à cette étape déjà vers la méthode de la narratologie structuraliste. Il est important de faire reconnaître une instance narrative qui existe a priori dans l'énoncé onirique. En tant que psycho-récit, le récit de rêve connaît une opposition entre l'omniprésence et l'instabilité de la voix de narration, surtout lors de la transition entre le récit de rêve et le récit premier.

Dans la deuxième partie, nous focalisons notre attention sur deux écrivains en particulier : Marcel Proust et Julien Green. En observant les similitudes et les différences de l'écriture de rêve chez Proust et chez Green, ce qui est déterminé par le rapport que l'écrivain entretient avec ses personnages, nous pouvons analyser comment le rêve est rapporté dans le roman par différents styles d'écriture. Nous entrons ensuite dans l'analyse structurelle basée sur les propriétés du rêve, deux enjeux envisagés : préciser ce qui fait du récit de rêve un discours relativement indépendant et en même temps étroitement rattaché avec le récit premier dans

lequel il est encadré ; et révéler le paradoxe de la logique onirique sémantique située dans un axe syntaxique. Une analyse textuelle approfondie sur l'instance narrative du récit de rêve nous permet de repérer le point de vue du rêveur-narrateur dont la responsabilité se déplace entre les différents niveaux narratifs. Nous soulignons aussi l'effet de l'emploi d'un temps généralement continu pour maintenir le déroulement du rêve dans son cours. Et finalement, l'intervention de la perspective de l'imaginaire littéraire fait découvrir les significations sémantiques des séquences oniriques prises dans l'ensemble des images qui vient de l'intérieur. Il s'agit d'un ensemble complet, fermé et équilibré par ses propres dichotomies et antinomies.

La dernière partie est consacrée à l'application de la dynamique tensive de la valeur visuelle du récit de rêve. Pour définir la visualité en tant qu'attribut du texte verbal, il faut d'abord se rendre compte du fait que la visualité textuelle ne réside pas dans une simple représentation de la sensation physique. Elle est déterminée par un sujet énonciateur qui se constitue en une dépendance sémiotique. Selon la narratologue Mieke Bal, la visualité littéraire ne pose pas la problématique sur la simple matérialité de l'objet vu, mais sur la possibilité de démontrer l'acte du regard. Cette précision renferme une structure actantielle autour de l'acte de perception visuelle. Ecrire un rêve, c'est mettre au jour la nuit, concrétiser l'illusion, saisir l'insaisissable et nommer l'innommable. La vision de l'écrivain, créateur du rêve, est dans ce sens une perception première, qui gouverne son univers pour donner le jour, dans l'écriture, à un monde imaginé.